



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Chancellerie
Route de Savoie 54
CH – 1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01
chancellerie@conthey.ch

Annonce d'activité commerciale

1. Nom de la société ou de l'entreprise _____
2. Adresse du siège principal _____

3. Adresse de l'exploitation _____

4. Personne de contact _____
5. Adresse de la personne de contact _____

6. N° téléphone fixe de l'exploitation _____
7. N° téléphone mobile _____
8. Adresse mail _____
9. Site Internet _____
10. Début de l'activité _____
11. Genre d'activité _____
12. Propriétaire du local commercial _____
13. Numéro d'identification des entreprises (IDE) _____
14. Code NOGA (Nomenclature Générale des
Activités économiques) _____
15. Souhaitez-vous figurer sur le site internet
16. de la Commune? _____
17. Êtes-vous inscrit au Registre du Commerce? _____

Lieu et date _____

Signature _____

Conformément à l'article 23 de la Loi cantonale du 8 février 2007 sur la police du commerce, toute personne souhaitant exercer à titre permanent et fixe une activité commerciale doit s'annoncer, au moins 30 jours avant le début de l'activité, auprès de l'autorité communale du lieu où elle l'exercera. En cas de non-respect de l'obligation d'annonce, le contrevenant est passible d'une amende allant jusqu'à 50'000 francs (art. 29 al. 1 Loi sur la police du commerce)